



DECISION N°2023-490

Étude et mise en œuvre d'une enquête citoyenne
pour le projet cœur de ville

Direction du Numérique

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT Adjoint.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée sous forme de procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, il convient de conclure **un marché pour l'étude et la mise en œuvre d'une enquête citoyenne pour le projet cœur de ville**.

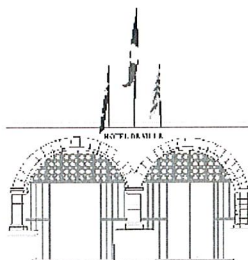
Le 7 mars 2023, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site Internet de la Ville, fixant la date limite de réception des offres au 24 mars 2023 à 12h00 dernier délai.

Une seule offre a été réceptionnée dans les délais et a été jugée conforme administrativement.

DECIDE

Article 1er :

De retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement IDATE 601, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER et SG ETUDES sise 75, boulevard Pierre 1^{er} - 33110 LE BOUSCAT pour un montant total de 52.785,00 € HT soit 63.342,00 € TTC et une durée du marché de 12 mois à compter de sa date de notification.



Article 2:

Monsieur le Directeur Général des Services ;
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services ;
Monsieur le Receveur Municipal ;

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Perpignan, le 11 MAI 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230511-173627-AU-1-1

Accusé reçu le : 11 MAI 2023

Affiché le : 11 MAI 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

